

AVIS PUBLIC

Édition du 20 avril 2019

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0842-2019

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0842-2019 modifiant le règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir le nombre minimal de cases de stationnement exigé pour les cliniques médicales, de permettre les bâtiments de 3 étages dans la zone GK07C et de préciser les normes relatives à une construction dérogatoire à la suite d'une rétrocession, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP03-2019 et SP03-2019 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 16 avril 2019.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 20 avril 2019.

Donné à Granby, Québec, ce 17 avril 2019.

La greffière adjointe,

M^e Julie Bertrand